

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022****N°DCM-2022-092****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**

Renouvellement des conventions de prestations d'entretien des abords et espaces verts des immeubles collectifs

Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-deux le lundi douze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 6 septembre 2022, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. JACQUARD représenté par M. PERREAULT, Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme CARLOT-MARTIN, M. CURNILLON représenté par M. MATHIAS, M. DI CARLO représenté par M. MARTINON, Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN, M. GINDRE représenté par Mme RAVOUX, Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme SOUPE, M. DECOMBLE représenté par M. MORIN, M. POCHON représenté par Mme BROCHARD, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX, M. LEGRAS représenté par M. JANNET.

Absent : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur PERREAULT rappelle aux élus que la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne assure depuis 2017 les prestations d'entretien des espaces verts situés aux abords des immeubles locatifs appartenant à Alliade Habitat, Dynacité, Habitat Beaujolais Val de Saône / Alliade, Logidia et à la SEMCODA. Les zones d'intervention et la nature des travaux sont les suivantes :

- Pelouses : la tonte est effectuée au minimum dix fois par an.
 - Plantations de petite taille (haies, massifs fleuris, arbustes) : la taille est assurée deux fois par an, courant juin et courant septembre.
 - Espaces communs extérieurs (allées et surfaces stabilisées) : le désherbage des surfaces minérales comprend un passage au printemps et des reprises en cours d'année, si nécessaire.
- Le coût des prestations pour 2022 est fixé à 11,71 € par heure. La facturation est calculée au prorata du nombre d'heures réalisées pour le compte de chaque organisme par Val Horizon (structure de réinsertion sociale par le travail). Les travaux réalisés en 2021 représentent 1 832 heures et les travaux pour 2022 sont estimés à un volume de 1 750 heures.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE le renouvellement des conventions de prestations d'entretien des espaces verts des immeubles des offices de l'habitat, à compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de trois ans (renouvelable tacitement),

AUTORISE le maire à signer les conventions avec les offices Alliade Habitat, Dynacité, Habitat Beaujolais Val de Saône / Alliade, Logidia et SEMCODA, ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 12 septembre 2022

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Publication ou notification

Le : **16 SEP. 2022**

Et dépôt en Préfecture

Le : **16 SEP. 2022**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture
001-210100939-20220912-DCM-2022-092-DE
Date de réception préfecture : 16/09/2022